

BUDGET PRJN

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : DAJI_2023_0209 avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 03/07/2023

Objet : Convention d'autorisation de tournage

Nature : Arrêtés individuels

Matière : Commande Publique - Autres types de contrats

Date de télétransmission : 03/07/2023 Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : DCPAJI_2023_0209- D_cision Autorisation de Tournage - The Breakfast Club.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 059

Identifiant de l'acte : 059-215905993-20230703-DAJI_2023_0209-AI

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 03/07/2023



Tourcoing

Hôtel de Ville

10 place Victor Hassebroucq
BP 80479
59208 Tourcoing Cedex
Tél. : 03 20 23 37 00
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLICQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU NORD

VILLE DE TOURCOING

Direction du Rayonnement Culturel

DCPAJI_2023_0209

MUba Eugène Leroy

Autorisation de tournage
au MUba Eugène Leroy

Nous, Maire de la Ville de Tourcoing,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-21, L2122-22 et L2122-23,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°5 du 13 septembre 2020 portant application de l'article L 2122-22,

Vu l'arrêté de délégation n°DCPAJI_AR2023_0011 du 9 mai 2023 portant délégation de signature à Monsieur Peter MAENHOUT,

Considérant la demande du groupe « The Breakfast Club » (Pancakes Prod), suite à leur concert au MUba Eugène Leroy pendant la « Nuit des Musées », de venir tourner une vidéo de leur chanson « Dear Ghost » (semi-acoustique) dans l'espace réservé à l'exposition temporaire « Valérie Belin – L'incertaine beauté du monde »,

DECIDONS

Article 1 : Le MUba Eugène Leroy de la ville de Tourcoing autorise, à titre gratuit, l'association Pancakes Prod à venir filmer le mardi 11 juillet 2023 la vidéo d'une chanson du groupe The Breakfast Club au MUba Eugène Leroy, dans l'espace consacré à l'exposition Valérie Belin. L'artiste Valérie Belin a donné son accord pour ce tournage. Cette vidéo sera diffusée uniquement sur le web.

Article 2 : La présente décision sera transcrite sur le registre des décisions.

(((Vita)))
03 20 233 300)))

www.tourcoing.fr



Article 3 – La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Maire de TOURCOING dans le délai de deux mois à compter de la date de sa notification. Un recours contentieux peut être formé devant le Tribunal Administratif de LILLE, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, CS 62039, 59014 LILLE CEDEX, dans le délai de deux mois à compter de la réponse de l'administration au recours administratif ou à compter de la notification de la dite décision. Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télé recours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr. »

Article 4 : Conformément aux deux derniers alinéas de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de cette décision lors de la prochaine séance au Conseil Municipal.

Article 5 : Ampliation de la présente décision sera transmise à la préfecture du Nord pour contrôle de légalité, aux services de la Ville de Tourcoing pour application, à la trésorerie pour information.

Fait à TOURCOING, en l'Hôtel de Ville, le lundi 19 juin 2023

. Maenhout . P.

Pour le Maire,
Peter MAENHOUT
Adjoint délégué à la Culture

Accusé Réception en Préfecture le : - 3 JUIL. 2023

Publié sur le site de la Ville le : - 3 JUIL. 2023